

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 09/2020

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Administration communale

Nouvel horaire dès le 4 janvier 2021

A partir de cette date, le bureau communal sera fermé les jeudis matins. Le nouvel horaire d'ouverture du Greffe municipal et du Contrôle des habitants sera donc le suivant :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi	08h00 - 10h30
Jeudi	17h00 - 19h00

La Bourse communale sera quant à elle disponible les lundis, mercredis et vendredis de 08h00 à 10h30.

Fêtes de fin d'année – Fermeture de l'Administration communale et du Centre de tri

La population est priée de prendre note que les bureaux seront fermés du 24 au 27 décembre 2020, ainsi que du 31 décembre 2020 au 3 janvier 2021.

La déchetterie sera quant à elle fermée les jeudis 24 et 31 décembre 2020, ainsi que le samedi 2 janvier 2021, mais ouverte les 22, 26 et 29 décembre 2020.

Heures de commune – Décomptes 2020

Nous prions toutes les personnes concernées de bien vouloir nous faire parvenir les décomptes d'heures ou factures 2020 **d'ici au 16 décembre 2020.**

Elections communales printemps 2021 - Soirée d'informations

En vue de pouvoir donner toutes les informations utiles quant aux prochaines élections communales (Municipalité et Conseil communal), la population est priée de prendre note qu'une assemblée de Commune sera organisée **le jeudi 7 janvier 2021, à 20h00, à la grande salle du Battoir,** au respect des directives se rapportant à la situation due au COVID-19 connues à ce jour et sous réserve de l'évolution de cette pandémie.

Locaux commerciaux d'env. 30 m2 - Ancien collège à Eclagnens

La Municipalité informe que les locaux commerciaux précités sis au rez-de-chaussée, comprenant deux pièces, un galetas ainsi qu'une cave, seront libres dès le 1^{er} janvier 2021, loyer Fr. 900.00, charges comprises. Les dossiers complets (lettre de motivation, extrait du Registre du commerce et extrait de l'Office des poursuites) doivent parvenir au Greffe municipal **d'ici au 18 décembre 2020.**

→ Suite au verso →

Appartement 2 ½ pces d'env. 60 m2 - Maison de Commune à Goumoens-la-Ville

La Municipalité informe que l'appartement communal précité sis au 1^{er} étage sera libre dès le 1^{er} février 2021, loyer Fr. 1'000.00, charges comprises, avec une cave et deux places de parc. Les dossiers complets (lettre de motivation, fiches de salaire des trois derniers mois et extrait de l'Office des poursuites) doivent parvenir au Greffe municipal **d'ici au 18 décembre 2020.**

Conseil communal

Dans sa séance du 27 octobre 2020, le Conseil communal a accepté :

- Le préavis municipal n° 03/2020 relatif à l'arrêté d'imposition 2021, le taux d'imposition reste à 75,5 pts.
- Le préavis municipal n° 04/2020 relatif au traitement des archives communales et travaux d'aménagements y relatifs.

Déneigement des routes et chemins communaux

Afin de ne pas perturber le service voirie lors des travaux de déneigement, la Municipalité rappelle que

- **toutes les mesures doivent être prises pour ne pas laisser de véhicules sur la voie publique.**

L'Autorité décline d'ores et déjà toute responsabilité en cas de dégâts.

Pour le surplus, il est précisé que

- **les riverains ne sont pas autorisés à repousser la neige sur la route, ni à y déverser celle des toits.**

Les employés communaux vous en seront très reconnaissants.

Paroisse du Talent

Le Conseil paroissial informe qu'une décoration sera mise en place avec un livre d'or sous le porche de l'Eglise. Cette installation est prévue durant la période de l'Avent et les passants pourront s'y arrêter à leur guise.

Malgré les circonstances particulières de cette année, la Municipalité souhaite d'ores et déjà à chacun de belles Fêtes de fin d'année et forme ses meilleurs vœux pour l'année 2021.

